

CONSEIL D'ORIENTATION
SEANCE DU JEUDI 08 JUIN 2017

DELIBERATION N° 2017-CO-18

OBJET : Réflexions sur l'âge de procréer en assistance médicale à la procréation

<u>Etaient présents :</u>	<u>Etaient absents :</u>
Professeur Patrick NIAUDET , président du conseil d'orientation	Monsieur Jean-Louis TOURAINE , député
Monsieur Gilbert BARBIER , sénateur	Monsieur Jean-Sébastien VIALATTE , député
Madame Catherine GENISSON , sénatrice	Monsieur Alain CLAEYS , député
Madame Pascale FOMBEUR , membre du Conseil d'Etat	Madame Catherine DEROCHE , sénatrice
Monsieur Antoine LAZARUS , membre de la Commission nationale consultative des droits de l'homme	Monsieur Daniel CHASSEING , sénateur
Docteur Jean-Marie KUNSTMANN , expert scientifique spécialisé dans le domaine de la médecine de la reproduction	Madame Frédérique DREIFUSS-NETTER , membre de la Cour de cassation
Professeur Philippe JONVEAUX , expert scientifique spécialisé dans le domaine de la génétique	Professeur Jean-Louis VILDE , membre du Comité consultatif national d'éthique
Professeur Louis BUJAN , expert scientifique spécialisé dans le domaine de la médecine de la reproduction	Professeur Denis CASTAING , expert scientifique spécialisé en transplantation d'organes
Professeur Bertrand FONTAINE , expert scientifique spécialisé en neurologie	Professeur Jean-Pierre JOUET , expert scientifique spécialisé en hématologie
Monsieur Marc GRASSIN , philosophe	Docteur Luc SENSEBE , hématologue
Monsieur David LE BRETON , anthropologue	Monsieur Bruno GAURIER , représentant de l'Association des paralysés de France
Docteur Pierre LEVY-SOUSSAN , pédopsychiatre	Monsieur Philippe VAUR , représentant de l'Union Nationale des Associations Familiales
Madame Agnès LEVY , psychologue	Monsieur Christophe MASLE , représentant de l'Association « France AMP »
Monsieur Gérard LABAT , représentant de la Fédération nationale d'aide aux insuffisants rénaux	
Madame Nathalie TRICLIN , représentante de l'Association Alliance maladie rares	
Madame Danièle LOCHAK , représentante de la Ligue des droits de l'homme	

Le conseil d'orientation,

- Vu l'article L. 1418-4 du code de la santé publique, et
- l'article R. 1418-17 du code de la santé publique.

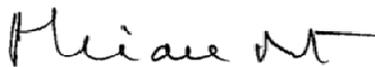
DECIDE, à la majorité des membres présents,

Article 1^{er} :

d'approuver, le texte relatif aux réflexions sur l'âge de procréer en assistance médicale à la procréation, tel qu'il figure en annexe à la présente délibération.

Fait à Saint-Denis, le 8 juin 2017

Le président du Conseil d'orientation
de l'Agence de la biomédecine



Patrick NIAUDET